https://www.saintsebastien.fr/actualites/le-tri-des-dechets-alimentaires-se-met-en-place/

Le tri des déchets alimentaires se met en place

29 septembre 2025

Nantes Métropole

Nantes Métropole franchit une nouvelle étape dans la gestion des déchets, avec le déploiement progressif de nouvelles solutions de tri des déchets alimentaires dans les 24 communes de son territoire. Sur notre commune, la mise en place est prévue progressivement en novembre.

Un enjeu environnemental et local

Les objectifs : réduire le volume d'ordures ménagères incinérées, valoriser les biodéchets et renforcer la transition écologique. Les déchets alimentaires représentent près d'un tiers du contenu de nos poubelles. Triés à la source, ces biodéchets peuvent être transformés en compost pour enrichir les sols agricoles ou en énergie, dans une logique d'économie locale et circulaire.

Après une première phase test réussie à Nantes entre 2023 et 2024, la Métropole généralise le dispositif avec un déploiement progressif sur l'ensemble des communes jusqu'en 2027.

Du porte-à-porte courant novembre

Dans notre commune, 290 points de collecte seront installés progressivement en novembre. À partir de la deuxième quinzaine de novembre, Nantes Métropole mènera une opération de porte-àporte

pour distribuer un flyer explicatif et remettre un seau pour biodéchets à chaque foyer. Les personnes absentes lors du passage pourront récupérer leur seau dans différents points relais.

Quels déchets concernés ?

Tous les déchets alimentaires peuvent aller au compost : les épluchures de fruits et légumes y compris les agrumes, coquilles d'oeufs, croûtes de fromage, pain, sachets de thé, café.

Cette généralisation contribuera à atteindre deux objectifs fixés par Nantes Métropole d'ici 2030 : réduire les déchets ménagers par habitant·e de 20 % par rapport à 2010 et atteindre un taux de valorisation matière de 65 %.

PRATIQUE

Points de collecte en accès libre, composteurs collectifs entre voisins ou composteur individuel : trois types de dispositifs de tri gratuits sont progressivement mis en place dans la métropole nantaise.
Quelle est la solution proposée chez vous ? Renseignez simplement votre adresse et vous aurez la réponse,

avec cette nouvelle démarche en ligne : https://formulaires.eservices-metropole.nantes.fr/dechets-poubelles/connaitre-dispositif-tri/

Plus d’infos également : https://metropole.nantes.fr/mes-services-mon-quotidien/trier-ses-dechets-alimentaires